



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1920

Edition PDF du 8 août 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1919 du 25 juillet 2011

Dans ce numéro

Temps de travail chez Lonza, une affaire nationale (André Gavillet)

Il n'y a pas que le franc qui est CH, mais aussi la place reconnue aux syndicats

Les partis suisses en proie au franc fort (Yvette Jaggi)

Concordance dans la discorde

Comment corriger (un peu) les désavantages liés à la réévaluation du franc? (Jean-Pierre Ghelfi)

Le franc s'apprécie de plus de 20%: l'enseignement du début des années 70

La fiscalité, objet de droit international? (Lucien Erard)

Comment la Suisse s'est isolée face à une Europe intégrée et une économie mondialisée

Les conséquences d'une acceptation de l'initiative du 1er août (Alex Dépraz)

L'UDC oppose une nouvelle fois souveraineté nationale et droit international alors que ce sont deux faces d'une même pièce

Economie suisse: la montée du négoce des matières premières (Federico Franchini)

Une évolution qui n'a pas que des côtés positifs et réclame plus de vigilance

Temps de travail chez Lonza, une affaire nationale

André Gavillet • 1 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18182>

Il n'y a pas que le franc qui est CH, mais aussi la place reconnue aux syndicats

Les effets de la hausse du franc suisse sont si multiples, circonstanciés, pour les agents économiques, importateurs, exportateurs, frontaliers, professionnels du tourisme, qu'il n'est pas possible d'en tirer l'addition de manière simple.

Le phénomène n'est pas nouveau et, compte tenu de la structure de l'économie suisse, il sera durable. Il faut donc se poser la question: quand revêt-il une importance nationale? quand, touché ou pas touché, chacun est-il concerné?

Déjà on peut observer la modestie des revendications salariales annoncées pour cet automne par les syndicats. On enregistre le tassement de la croissance économique prévue par les agences spécialisées. Les emplois temporaires, toujours significatifs, ralentissent. Mais ces indicateurs renvoient à des phénomènes économiques généraux, même s'ils ont ou auront des conséquences individuelles. Il en va autrement pour la demande faite de travailler plus, deux heures par semaine, gratuitement.

Principe

Les exigences d'allonger la durée du travail ont été, il y a

quelques années en Allemagne, négociées par les syndicats qui ont, sous la menace de la délocalisation, donné la priorité à l'emploi. Mais la manière dont le directeur général de Lonza a présenté l'augmentation de deux heures de la durée du travail, à Viège et à Bâle, est d'une tout autre nature.

Citations, d'après le compte rendu de la conférence de presse où furent présentés les résultats du premier semestre (D. Eskenazi, *Le Temps*, 28.07.11):

«L'augmentation de deux heures par semaine de travail de nos collaborateurs à Viège et à Bâle nous donne de l'air. Toutefois, cela ne nous permettra pas de compenser l'appréciation rapide du franc vis-à-vis du dollar et de l'euro durant les derniers mois», a souligné mercredi Stefan Borgas, directeur général de Lonza, lors de la présentation des résultats au premier semestre 2011.

Imposée à 2850 collaborateurs, cette mesure a été toutefois bien acceptée par 80% d'entre eux, estime le patron du fabricant d'ingrédients pour l'industrie pharma.

(...) «Nous n'avons pas de programme de licenciement», souligne le directeur de l'entreprise qui emploie 8300 collaborateurs. L'augmentation du temps de

travail devrait engendrer une hausse de la productivité de 5% à 7%. Si ces objectifs sont dépassés, les collaborateurs recevront des bonus.

(...) *Au premier semestre, les résultats ont été plus ou moins en ligne avec les attentes des marchés. Si les ventes ont été inférieures aux prévisions, le bénéfice opérationnel et la marge avant intérêts et impôts (EBIT) ont largement dépassé les attentes. Du coup, dans des marchés baissiers, l'action de Lonza a grimpé de 0,8% à 68,65 francs.»*

Ainsi, la durée du travail devient une variable qui permet de maintenir le bénéfice escompté de l'entreprise. Elle est imposée. La considération due au partenaire n'est plus contractuelle mais condescendante. Le travail supplémentaire non payé n'a pas du côté du patronat et des actionnaires un équivalent qui prouverait la parité des sacrifices. Au contraire, cette surcharge horaire est exigée pour maintenir le bénéfice au niveau prévu.

Un tel ton, autocrate, affirmé comme tel est contraire à l'esprit des relations avec les syndicats, qui s'exprime dans les grandes conventions collectives de l'industrie des machines, de l'horlogerie. M. Borgas reconnaît 20% d'opposants à ses exigences de travailler plus. On ne sait comment ils ont été recensés.

Les citer doit être pour le directeur général de Lonza la limite de son ouverture. La négociation entre partenaires se résume dans un jeu de suffixes: impose – oppose.

En revanche, le monde boursier a apprécié. Malgré la tendance baissière, il a donné un plus de 0,8% à l'action Lonza.

National

Le temps de travail a la particularité d'offrir des possibilités de négociation variées: durée hebdomadaire, vacances, adaptation au flux des commandes, âge de la

retraite. Rien ne semble avoir été évoqué dans le cas Lonza. M. Borgas impose. Lonza et sa direction ne se contentent pas d'un état des lieux. Ils se vantent de leur décision. La hausse du franc suisse est intégralement payée par celles et ceux qui travaillent.

L'affaire Lonza doit avoir un retentissement national. Tous, nous sommes concernés. Dans la conception de l'organisation du travail, dans l'affirmation de la valeur du travail, dans le partenariat social, dans le droit à la négociation.

A l'heure préélectorale où tous

les partis se veulent plus suisses les uns que les autres, à l'heure de la suissitude, on s'étonne que cette atteinte à notre conception helvétique du partenariat syndical, quoique fort imparfaite, ne soit pas plus fermement défendue. Les méthodes du capitalisme anglo-saxon nous sont étrangères, l'objet d'une xénophobie ici légitime.

Le franc lourd doit être l'occasion pour les syndicats, à l'échelle nationale, de rappeler le principe des relations négociées. Dans une déclaration ferme. Nous l'attendons.

Les partis suisses en proie au franc fort

Yvette Jaggi • 7 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18205>

Concordance dans la discorde

Quelle semaine! Lundi 1er août, les quatre grands partis font tous assaut de patriotisme ardent; le vendredi, confrontés au franc fort, ils se retrouvent par paires.

Certes, le ton et la manière diffèrent mais l'on décele des analogies frappantes dans les revendications exprimées par les duettistes, par ailleurs rivaux dans la morne campagne (DP 1919¹²) en vue des élections nationales du 23 octobre prochain. En clair, le franc fort a rapproché les démocrates du centre des libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens des socialistes.

Mouvement à droite

Le mercredi 3 août, l'UDC lance son «programme de revitalisation¹³ » de l'économie, selon les vieilles recettes du libéralisme: affaiblissement de l'Etat fiscal et régulateur, flexibilisation du marché du travail, réduction du prix de l'énergie électrique et maintien du nucléaire, diminution des charges bureaucratiques et administratives des entreprises y compris, tout en fin de liste, la revendication d'une gestion plus efficace de l'immigration.

Le parti libéral-radical y reconnaît de suite son propre programme de janvier dernier, lui-même inspiré des catalogues émis une vingtaine

d'années plus tôt par economiesuisse, qui s'appelait encore Vorort. Avec soulagement, le PLR voit matière à entente avec son suspect allié qu'il salue d'un communiqué¹⁴ réjoui: «*L soutient la cure de fitness du PLR*». Le Tages-Anzeiger¹⁵ donne à la nouvelle et fragile entente à droite une allure pathétique: Christoph Blocher, plus soucieux que jamais de rester à l'avant-scène, se retrouve aux côtés de Fulvio Pelli, le plus mal coté¹⁶ des présidents de partis suisses.

Mémoire sélective ou primat stratégique, maître Blocher semble avoir oublié que, le 23 juin dernier, il affirmait que l'appréciation du franc faisait l'objet d'une

dramatisation¹⁷ chimérique et ne nécessitait aucune intervention de la part de l'Etat.

Mouvement au centre gauche

Le vendredi 5 août, le PDC y va à son tour d'un communiqué dans lequel il résume un papier de position datant du 29 juillet et détaillant les mesures à prendre pour renforcer la classe moyenne¹⁸ et la préserver des effets négatifs du franc fort. Une heure plus tard, le PS réagit par un communiqué plutôt sec rappelant sa propre réflexion du 21 juillet intitulée «*Défendre les classes moyennes, c'est défendre tout le monde!*»¹⁹ ».

De toute évidence, le PSS a mieux étudié son affaire et a pris une mesure d'avance dans l'analyse – ou carrément la découverte – des classes dites

moyennes et de leurs problèmes. Cet effort sera porté à son crédit, tout comme sa contribution diversifiée aux nombreuses propositions²⁰ faites récemment par les partis en matière de politique économique et monétaire.

Mouvement dans les urnes

Même si le parti socialiste s'en tire relativement mieux dans la campagne électorale²¹ soudain captée par le franc fort, les quatre grands partis perdront des suffrages cet automne par rapport à 2007. Sur ce point, les sondages, les commentaires en ligne et les blogs sont concordants. L'UDC, privée pour une durée indéterminée de son thème prioritaire de l'immigration, n'atteindra pas les 30% de voix encore escomptées ce printemps. Les quelque 600 commentaires suscités en un jour par l'article du TA sur les

propos de Christoph Blocher s'avèrent en nette majorité négatifs.

Reste à savoir si le fait d'avoir la caisse électorale²² la mieux remplie aidera l'UDC, financée par les plus riches de ses membres et supporters, à l'emporter sur ceux qui combattent «*pour tous, sans privilèges*», comme le proclame le slogan du PS. A moins qu'une hypothèse plus vraisemblable se réalise: face aux problèmes posés par les spéculateurs et les tout puissants «*marchés*» sur lesquels les grands partis semblent avoir encore moins de prise que les gouvernements, les électeurs feront davantage confiance aux candidats de formations plus modestes et nouvelles, qui osent encore préconiser la sortie du nucléaire, la protection du paysage et un autre avenir pour notre petit pays comme pour l'ensemble de la planète.

Comment corriger (un peu) les désavantages liés à la réévaluation du franc?

Jean-Pierre Ghelfi • 30 juillet 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18171>

Le franc s'apprécie de plus de 20%: l'enseignement du début des années 70

Au printemps 2009, l'euro cote 1,50 franc suisse et le dollar des Etats-Unis 1,15 franc. Deux ans et quelques mois plus tard, ils se situent respectivement à 1,16 franc et 0,80 franc, soit une dévalorisation de ces deux

monnaies de 27% et 30%.

Cette évolution des modifications des parités monétaires est spectaculaire. Elle rappelle, par son ampleur, les changements intervenus au début des années 70 lors de l'éclatement des Accords de Bretton-Woods qui mit fin au système des parités fixes issu de la fin de la

deuxième guerre mondiale.

Comment, dans les circonstances actuelles, ne pas se replonger dans les messages du Conseil fédéral de cette période? Entre le printemps 1971 et l'automne 1973, le franc s'était aussi apprécié de plus de 20%.

A quarante ans de distance, le

contexte économique et financier n'est pas le même. On approche de la fin de la période que Jean Fourastié qualifiera quelques années plus tard des «*trente glorieuses*». Le principe des taux de change fixe n'empêche pas plusieurs grands pays de dévaluer, à l'occasion, leur monnaie (Italie, France et Grande-Bretagne en particulier) et l'économie suisse est entrée en «*surchauffe*» comme on disait à l'époque. Le système financier international avait commencé d'être libéralisé, mais il connaissait encore de nombreux contrôles et restrictions.

D'abord un petit portrait économique-financier de l'époque. L'instabilité monétaire remonte en fait à 1968. «*La crise monétaire, écrit au printemps 1971 le Conseil fédéral, s'explique dans une large mesure par le déficit chronique de la balance des paiements des Etats-Unis. Les montants croissants en dollars qui affluèrent notamment vers certains pays d'Europe par suite du déséquilibre persistant de la balance américaine des paiements avaient, au début de 1968 déjà, ébranlé la confiance dans cette devise. A l'époque, cette crise de confiance s'était traduite avant tout par des achats massifs d'or, car on escomptait une hausse du prix officiel de ce métal. La spéculation sur l'or avait atteint une telle ampleur que les principales banques centrales s'étaient vues contraintes, en mars 1968, de suspendre leurs interventions*

destinées à maintenir le cours du métal jaune au niveau de la parité officielle et de dissoudre le pool de l'or institué à cet effet».

L'instabilité monétaire subsiste. Les mouvements de capitaux «*spéculatifs*» prennent de plus en plus d'ampleur, ce qui conduit des gouvernements à instaurer ou renforcer diverses mesures de protection de leur monnaie. Le mark allemand, le florin néerlandais et le franc suisse sont particulièrement recherchés. Ces mouvements de capitaux prennent une ampleur particulière au printemps 1971. «*Du 1er avril au 5 mai, la Banque nationale a été amenée à reprendre pour environ 6 milliards de francs de dollars. Le 5 mai, jour critique, 2,6 milliards de francs de dollars ont afflué vers elle en l'espace d'une demi-heure, la plus grande partie même au cours des quelques minutes séparant l'annonce de la fermeture du marché allemand des changes de la décision de la Banque nationale de suspendre également et jusqu'à nouvel ordre ses opérations de devises.*» De sorte que le Conseil fédéral décide, le 9 mai, de réévaluer le franc: «*En axant un taux de réévaluation de 7 pour cent, nous avons voulu assurer à notre décision la crédibilité nécessaire pour décourager la spéculation et provoquer un reflux de capitaux. Il fallait en même temps donner à la Banque nationale la possibilité désormais de manœuvrer librement dans les limites des marges de fluctuation. Conformément à une longue*

pratique, notre institut d'émission n'entend cependant tirer parti que d'une fraction assez faible de ces marges officielles. Mais il importait aussi de ne pas compromettre la compétitivité de notre économie.»

Le calme espéré sera de courte durée. Le 15 août, le président des Etats-Unis annonce la suppression de la convertibilité-or du dollar. Trois semaines plus tard, le 8 septembre, le Conseil fédéral publie un message dans lequel il demande aux Chambres fédérales de lui accorder, par la voie d'un arrêté fédéral urgent (en l'absence de base légale et constitutionnelle), les pleins pouvoirs pour assurer «*la sauvegarde de la monnaie*». Il en fera usage pour adopter plusieurs arrêtés et ordonnances: interdiction de placements de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse; placements de fonds étrangers; rémunération des fonds étrangers (prélèvement d'une commission trimestrielle, qui équivaut en fait à un intérêt négatif); obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger; positions en monnaies étrangères des banques; avoirs minimaux sur les fonds étrangers.

Toutes ces dispositions, modifiées, allégées ou renforcées, selon les circonstances du moment, ne permirent pas de modifier la tendance de fond. Au cours des années suivantes, le franc ne cessa de se renforcer par rapport au dollar et au mark allemand, et à travers ce

dernier, aux autres monnaies qui participaient à l'ancêtre de l'euro, le «*serpent monétaire européen*». Les mesures prises «*d'entente avec la Banque nationale*» (en fait toujours proposées par la Banque centrale) permirent au plus et au mieux d'atténuer l'ampleur et la vigueur des poussées spéculatives récurrentes.

A la décharge des gouvernements et des responsables des banques centrales, il faut reconnaître qu'au cours de cette période prévalait l'idée qu'il serait possible de conclure de nouveaux accords pour revenir à un système de cours de changes fixes. On ne compte pas les groupes de travail mis en place et les conférences réunies pour retrouver un ordre monétaire plus ou moins proche du *statu quo ante*. Espoirs probablement vains qui seront balayés par la guerre du Yom Kippour (automne 1973) qui débouchera sur la première «*crise du pétrole*» et des transferts massifs de capitaux entre pays développés et pays producteurs de pétrole. Et on ajoutera – ce que nous apprend l'ouvrage publié par

la BNS à l'occasion de son centenaire³⁵ – que ses dirigeants de l'époque n'avaient aucune idée de la manière dont ils devaient gérer leurs affaires dans le cadre d'un système de changes flottants...

Bref, le dollar passe de 4,35 francs au printemps 1971, aux environs de 3 francs en automne 1973 (avec d'amples fluctuations : 2,66 début juillet 1973 et 3,44 début janvier 1974), puis 2,41 en janvier 1975, bien que la commission trimestrielle sur l'accroissement des avoirs étrangers ait été portée à 10% à fin octobre 1974 et que la BNS continue d'intervenir régulièrement. «*Il faut toutefois se rendre à l'évidence que les interventions sur le marché des changes ne peuvent pas être poursuivies dans une mesure illimitée*» observe un Conseil fédéral passablement désabusé.

Quels enseignements de ce passé pour le présent? Durant les années 70, la garantie contre les risques à l'exportation est étendue aux risques de change. Ce qui fut possible devrait l'être maintenant aussi. Et pourquoi ne demanderait-on pas à la

BNS d'assumer elle-même les coûts de couverture des risques de change au profit des entreprises d'exportation? Dans les années 70 – chose peu connue – la Banque centrale a, de manière tout à fait discrétionnaire, pris des mesures pour soutenir des secteurs en difficulté et même conclu des conventions avec «*les organisations de défense de leurs intérêts, qui permettaient aux entreprises affiliées d'effectuer des opérations à terme sur le dollar et le mark à des conditions préférentielles*» (p. 197 du livre du centenaire cité plus haut).

Dans tous les cas, on n'entend rien, aujourd'hui, de la part du Conseil fédéral ou de la BNS qui approche, même de loin, le souci manifesté en 1976: «*Le Conseil fédéral et la Banque nationale font tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer, au profit de l'économie, les désavantages qui résultent de la situation particulière du franc suisse.*»

Pourtant, le franc suisse est, à nouveau dans une «*situation particulière*» et l'économie d'exportation en subit, indiscutablement, les mêmes désavantages.

La fiscalité, objet de droit international?

Lucien Erard • 29 juillet 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18158>

Comment la Suisse s'est isolée face à une Europe intégrée et une économie mondialisée

Le droit international demeure la seule protection des petits Etats. Il fut un temps où nos autorités savaient qu'un droit international largement reconnu constituait la meilleure défense – et souvent la seule – d'un petit pays comme le nôtre.

Il faudrait peut-être s'en souvenir à l'heure actuelle, où tant de Suisses n'hésitent pas à parler de guerre économique que nous livrerait, en matière fiscale, l'Union européenne et les Etats-Unis.

La libéralisation des marchés de nombreux biens et services a fait rapidement apparaître la nécessité d'un minimum de réglementation. La Suisse y a participé très activement, à l'OCDE, au GATT (prédécesseur de l'OMC), à la Banque des règlements internationaux et à son Comité de Bâle sur le contrôle bancaire notamment; elle l'a fait avec davantage de réticences à l'OIT où il aurait fallu renforcer la protection des travailleurs pour éviter que les pays sans législation sociale nous fassent cette concurrence déloyale dont nous souffrons aujourd'hui.

Notre erreur aura été de ne pas comprendre que, dans une économie mondialisée où le

capital est mobile, la concurrence fiscale que prêchent nos idéologues allait profiter à certains plus qu'à d'autres (DP 1895³⁶). De fait, s'est mis en place un véritable cercle vicieux: cet avantage s'amplifie avec le temps au point qu'un pays n'a plus la possibilité d'imposer correctement les grandes fortunes et les grandes entreprises sous peine qu'elles émigrent sous d'autres cieux (DP 1845³⁷).

Il fallait donc réglementer. Les pays membres de l'Union européenne s'y sont attelés. Ils ont vite compris qu'ils ne pouvaient le faire seuls, sauf à perdre leurs meilleurs contribuables et surtout à pénaliser leurs entreprises et leurs institutions financières. Les Etats-Unis se sont efforcés d'appliquer leur législation fiscale dans l'ensemble du monde, du moins à l'égard de leurs ressortissants. Européens et Américains ont conclu à la nécessité d'une harmonisation mondiale.

Ce nouveau droit international, ils ont voulu le négocier au sein de l'OCDE. La Suisse, stupidement, s'y est refusée et n'a pas voulu participer aux discussions. Le problème est devenu suffisamment grave pour être à l'ordre du jour du G8 et du G20. Groupes dont la Suisse ne fait pas partie, se refusant de toute manière d'entrer en matière sur le fond. Or notre absence, aussi importantes

que soient nos responsabilités dans cette concurrence fiscale dommageable, n'empêchera pas le droit international de se développer et de s'appliquer partout dans le monde, par la force si nécessaire.

Le libéralisme économique ne peut fonctionner sans certaines règles qui en structurent l'espace. La fiscalité en fait partie et nous ne pouvons pas l'ignorer. Or le peuple suisse se berce de l'illusion, largement entretenue par une UDC démagogique, de son autonomie, de celle d'un peuple indépendant et seul souverain. Or les réalités économiques sont tout autres: nos entreprises travaillent à l'échelle mondiale, nos marchés sont internationaux, notre prospérité dépend de ce qui se passe hors de nos frontières. Nous appliquons la quasi totalité du droit européen, sans avoir rien à dire lorsque Bruxelles légifère. Cette dure réalité, nous faisons semblant de l'ignorer.

Comment, face à un tel déni, expliquer que notre législation fiscale concerne aussi les autres (DP 1892³⁸)? Comment faire comprendre pourquoi nos décisions politiques leur sont inacceptables parce que sources, chez eux, de difficultés économiques et financières insupportables?

Nos autorités ont dès lors choisi: laisser les autres décider seuls, les contraindre

à nous mettre sous pression faute de pouvoir dialoguer, le tout pour ensuite céder, comme nous l'avons fait en matière de secret bancaire, comme nous allons devoir le faire en matière d'imposition des sociétés. Céder, nous le devons aussi dans les bilatérales où il s'avère exclu, mais surtout illogique, de ne pas appliquer les révisions

qu'ont décidées ensemble les 27 pays membres, confirmées par les interprétations de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le droit international reste la meilleure protection d'un petit pays. En matière financière et fiscale, c'est à Washington et à Bruxelles qu'il se négocie et se décide. Certes, participer au

processus impliquerait d'accepter d'importantes concessions. Mais, inversement, ce n'est pas en continuant de nier le problème, de flatter l'ego de nos concitoyens-électeurs et de les conforter dans leur droit prétendument souverain qu'on parviendra à trouver une solution acceptable.

Les conséquences d'une acceptation de l'initiative du 1er août

Alex Dépraz • 8 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18217>

L'UDC oppose une nouvelle fois souveraineté nationale et droit international alors que ce sont deux faces d'une même pièce

L'UDC ne prend pas de vacances en cette année électorale et occupe les boîtes aux lettres, tandis que les autres partis politiques sont encore à la plage. Lancée pendant le creux de l'été, l'initiative «*contre l'immigration de masse*»² va figurer en devanture de tous les stands de l'UDC lors des marchés de l'automne.

Le texte déposé à la Chancellerie entend affirmer la prééminence de l'autonomie de la Suisse sur sa participation à la communauté internationale. L'utilisation de la prétendue dichotomie entre l'indépendance de la Confédération et sa relation avec les autres Etats, en particulier européens, est une constante du discours

blochérien. Elle permet également à l'UDC d'opposer le principe démocratique – dont l'initiative et le vote populaires sont les éléments saillants – au principe juridique de nature contractuelle qui régit les relations internationales («*pacta sunt servanda*», c'est-à-dire les traités internationaux doivent être respectés). De confronter le droit interne qui émane directement ou indirectement du peuple à un droit international qui viendrait de l'étranger (DP 1744³).

L'autonomie et l'indépendance de notre pays ne s'opposent pas à nos relations avec les Etats européens. Elles en dépendent au contraire: notre existence-même et notre neutralité perpétuelle n'existent que parce qu'elles ont été convenues avec les grandes puissances européennes, notamment lors du Congrès de Vienne en 1815.

Les Confédérés savent bien que l'autonomie chérie de leurs communes et de leur cantons n'est garantie que par leur intégration dans une entité supérieure qui obéit à des règles juridiques. Il n'en va pas différemment de nos relations avec nos voisins européens.

L'initiative prône une politique d'immigration très régulée, dépendante des besoins de l'économie et un retour aux contingents pour tous les étrangers quel que soit leur pays d'origine. L'adoption de cette norme constitutionnelle entraînerait une inévitable contradiction avec l'application de l'Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes (ALCP), qui garantit à certaines conditions aux ressortissants européens le droit de s'établir sur notre territoire.

Que se passerait-il si

l'initiative était adoptée? Lors de la votation du 8 février 2009 ⁴, le peuple a décidé de «*reconduire*» pour une durée indéterminée, ou plus exactement de ne pas résilier (DP 1807 ⁵) l'ALCP à l'issue de sa première période de validité de sept ans.

Désormais, selon les règles en vigueur ⁶, seul le Conseil fédéral ou le Conseil européen sont en mesure de résilier cet accord, résiliation qui prendrait effet après un délai de six mois et qui entraînerait la résiliation des autres accords bilatéraux I (clause «*guillotine*»).

De manière subtile, pour ne pas dire hypocrite, l'initiative ne donne pas mandat au Conseil fédéral de résilier l'ALCP si elle était acceptée par le peuple. La disposition transitoire laisserait aux autorités une marge de manœuvre de trois ans pour «*renégocier*» et «*adapter*» les traités internationaux contraires à la nouvelle norme constitutionnelle. Cette formulation souple était peut-être la condition du ralliement interne des membres de l'aile économique du parti – Jean-François Rime ou Peter

Spuhler – qui était jusqu'ici plutôt favorable aux accords bilatéraux. L'UDC elle-même, si elle a soutenu le non lors de la votation du 8 février 2008, n'était d'ailleurs pas à l'origine du référendum.

En cas d'échec – prévisible – de cette négociation, le Conseil fédéral n'aurait guère d'autre choix que de résilier l'ALCP. Si l'ALCP – et les autres traités bilatéraux I liés – restait en vigueur, la situation serait alors identique à celle déjà observée au moment de l'adoption des initiatives anti-minarets (DP 1895 ⁷) et sur le renvoi des criminels étrangers: un conflit entre un traité international et une norme constitutionnelle adoptée après la ratification de celui-ci et pour laquelle le droit constitutionnel suisse ⁸ ne prescrit pas de solution claire. Il aurait été préférable que l'initiative *prévoit* clairement la résiliation de l'ALCP comme conséquence logique de son acceptation et il s'agira de l'exprimer clairement lors de son traitement.

L'initiative réglerait par contre clairement le cas d'un conflit entre son texte et un traité

international postérieur en interdisant expressément la conclusion d'un tel traité. La Confédération ne pourrait donc par exemple pas conclure de nouveau traité de libre établissement avec le Liechtenstein ⁹, permettant aux ressortissants de la Principauté voisine, qui sont des étrangers comme les autres, de s'établir librement en Suisse.

Cette dernière précaution pourrait s'avérer presque inutile si le contre-projet à l'initiative de l'ASIN pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère ¹⁰, actuellement pendante devant le Parlement, était accepté. Le texte proposé par le Conseil fédéral ¹¹ prévoit en effet que tout traité international dérogeant à la Constitution devrait à l'avenir être obligatoirement soumis au vote du peuple et des cantons. Une proposition qui permettrait à l'avenir de sauvegarder le principe démocratique cher à l'UDC en garantissant le parallélisme des formes: seul le peuple pourrait défaire ce qu'il a décidé.

Economie suisse: la montée du négoce des matières premières

Federico Franchini • 5 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18198>

Une évolution qui n'a pas que des côtés positifs et réclame plus de vigilance

A fin juin, l'hebdomadaire économique alémanique *Handelszeitung*, en collaboration avec le

cabinet Dun & Bradstreet (Suisse), a publié la traditionnelle étude ²³ sur les plus importantes entreprises

suisse. Cinq cent sociétés ont été analysées et classées. Malgré l'absence des banques et des sociétés d'assurance, l'étude offre une vue panoramique de l'état de santé et de la structure de l'économie suisse.

En général, les principales entreprises suisses se portent bien. Leurs bonnes performances confirment que la crise est désormais surmontée. Alors que 280 entreprises voient croître leur chiffre d'affaires, seules dix-neuf ont présenté un bilan négatif en 2010 (contre 60 l'année précédente).

L'étude confirme également la présence de plus en plus importante des sociétés actives dans le négoce des matières premières. Ainsi pour la première fois depuis la publication de l'étude, Nestlé ne figure pas en tête du classement. La multinationale de Vevey a été en effet dépassé par Glencore International²⁴, société active dans le commerce de matières premières qui a son siège à Baar, dans le canton de Zoug. Coté en bourse depuis quelques mois seulement, avec un chiffre d'affaire de plus de 144 milliards de francs (+36,3% par rapport à l'année précédente), un profit net de 5,290 milliards (+60%) et 54'800 employés, Glencore est un véritable géant au niveau mondial.

Les secteurs plus traditionnels jouent toujours un rôle important dans l'économie suisse. Parmi les entreprises en tête du classement, on retrouve des

noms «familiers» tels que Novartis, Roche, Adecco, Migros et Coop. Mais des sociétés qui ne sont pas historiquement liées à la Suisse et dont le nom n'est guère connu du public figurent également aux premiers rangs du classement. À la troisième place figure la Lucernoise Trafigura²⁵, à la septième la société zougoise Xstrata²⁶, à la huitième la Genevoise Mercuria Energy Trading²⁷ et à la onzième une autre société basée à Genève, Cargill International²⁸. Toutes ces sociétés sont des acteurs importants dans le négoce de matière premières : pétrole et métaux pour Trafigura, extraction minières pour Xstrata, produits agricoles pour Cargill, pétrole également pour Mercuria.

L'essor du secteur du commerce de matières premières et de sa présence en Suisse est connu, particulièrement dans l'arc lémanique et la région zougoise. Genève et la zone limitrophe constituent le plus important centre européen de ce genre d'activité. On retrouve au moins 400 sociétés de ce genre implantées entre la ville de Calvin et Lausanne. Les avantages fiscaux dont bénéficient ces firmes expliquent en grande partie cette concentration. A Zoug par exemple, l'impôt²⁹ sur le capital des holdings est fixée à 0,02%.

La forte présence de ce secteur en Suisse ne présente pas que des avantages sur le plan

économique. A Genève, il représente 8'000 emplois, génère un chiffre d'affaires annuel de 700 milliards de francs et l'impôt sur le bénéfice rapporte³⁰ au canton près de 285 millions de francs et à la Confédération plus de 10 millions de francs de TVA. Ces chiffres ne sont pas négligeables. Néanmoins, la contribution réelle (emploi, formation, etc.) de ce secteur à notre économie reste faible par rapport aux profits générés.

Ces sociétés ne sont helvétiques que par leur boîte aux lettres, elles ont leur siège en Suisse mais opèrent à l'échelle internationale. La majorité de leur personnel se trouve à l'étranger. Cette tendance caractérise de plus en plus l'économie suisse et ses grands entreprises. L'économiste Ignazio Bonoli³¹ note qu'en 2010 les cent principaux employeurs suisses comptaient 1,88 million de collaborateurs, dont 658'450 occupés à l'étranger. Une progression de 3,6% à l'échelle mondiale par rapport à 2009, mais de 0,9% seulement en Suisse même. Il faut également souligner le fait que les sociétés qui s'installent en Suisse «important» une partie non négligeable de leur personnel. Un phénomène qui contribue à la crise du logement et à l'explosion des loyers.

Cette présence soulève également des questions éthiques. Le 21 juin dernier, une coalition d'organisations chrétiennes ont transmis une pétition³² pourvue de

27'237 signatures qui demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour renforcer la transparence de ce secteur. Les firmes de négoce des matières premières ne respectent pas suffisamment les droits humains et environnementaux. La spéculation sur les matières premières agricoles contribue à l'augmentation des prix des produits alimentaires. La législation suisse est considérée comme trop laxiste, notamment en ce qui concerne la publication des flux financiers de ces

entreprises. Dans un rapport ³³, Glencore est accusé d'utiliser «*toutes les astuces possibles et imaginables pour éviter de payer des impôts et des taxes*» dans des pays en développement comme le Congo ou la Zambie. L'entreprise zougnoise est soupçonnée de «*manipuler les résultats financiers de ses mines zambiennes et de rapatrier ses bénéfices en Suisse pour frauder le fisc zambien*».

La pétition exige donc que «les

multinationales de l'industrie extractive dont le siège est en Suisse révèlent le montant des impôts et des taxes qu'elles reversent à chaque pays». Dans un livre que publiera en septembre la Déclaration de Berne et intitulé Swiss Trading SA ³⁴, l'ONG suisse entend montrer comment les entreprises de trading «*profitent des zones grises du système helvétique pour engranger des profits colossaux sur le dos des pays riches en ressources naturelles*».

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1920#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413.html>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/9608>
4. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20090208/index.html>,
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/10012>
6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_142_112_681/a25.html
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/16344>
8. <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/cintla/natint.html>
9. http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_142_115_141/index.html
10. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis363.html>
11. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/6383.pdf>
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/18125>
13. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2611/news_newsContractor_year/2011
14. http://www.plr.ch/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=8&Itemid=56
15. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Starker-Franken-SVP-und-FDP-fordern-Einschnitte-beim-Staat-/story/22486934>
16. http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bundesrat-und-Parteipraesidenten-Das-sind-die-Sieger/story/10921107?dossier_id=1001
17. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Der-Franken-wird-zum-Drama-aufgeblasen/story/28168875/print.html>
18. [http://www.pdc.ch/filtre-des-actualites/national/article/archive/2011/august/article/la-classe-moyenne-doit-etre-renforcee-en-suisse/?tx_ttnews\[day\]=05&cHash=7c6200f0ef72d6744087c4b59ef88bcf](http://www.pdc.ch/filtre-des-actualites/national/article/archive/2011/august/article/la-classe-moyenne-doit-etre-renforcee-en-suisse/?tx_ttnews[day]=05&cHash=7c6200f0ef72d6744087c4b59ef88bcf)
19. <http://www.sp-ps.ch/fre/Media-library/SPS-Files/fileadmin/downloads/Communiqués/2011/Papier-Defendre-les-classes-moyennes-c-est-defendre-tout-le-monde-%21>
20. http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/der_harte_franken_als_lackmustest_1.11535138.html
21. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2990640e-bed8-11e0-a348-1c6d61077d67/Le_franc_fort_comme_th%C3%A8me_de_campagne
22. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Wer-die-prallste-Wahlkampfkasse-hat/story/29703199>
23. <http://test.handelszeitung.ch/unternehmen/handelszeitung-dun-bradstreet-top-500-export-stuetzt-das-wachstum>
24. <http://www.glencore.com/>
25. <http://www.domainepublic.ch/wiki/extensions/FCKeditor/fckeditor/editor/Www.trafigura.com>
26. <http://www.xstrata.com/>
27. http://www.mercuria.com/Mop/Site/aboutus/introduction.php?mercuria_siteType=2&mercuria_flash=1
28. <http://www.cargill.com/>
29. <http://www.slate.fr/story/41309/evasion-fiscale-reprise>
30. http://www.hebdo.ch/comment_geneve_est_devenue_la_capitale_mondiale_du_90351_.html
31. http://epaper.azione.ch/ee/azion/_main_/2011/07/25/024/
32. <http://www.ppp.ch/fr/francais/archivesgenerales/single-news/article/46/404/>
33. http://www.droitalimentation.ch/fileadmin/media/texte/fr/medias/Rapport_Glencore_RDC.pdf
34. <http://www.evb.ch/fr/p19401.html>
35. http://www.snb.ch/fr/ifor/media/dossiers/id/snb_100/5

36. <http://www.domainepublic.ch/articles/16336>
37. <http://www.domainepublic.ch/articles/10230>
38. <http://www.domainepublic.ch/articles/16152>